

Procès-verbal Conseil d'établissement du 31 mars 2022

Conseil d'établissement réalisé en visioconférence

Membres siégeant avec droits de vote :

Présents :

- M.Bouchet : secrétaire général
- Mme Cotton : représentante du personnel enseignants
- M. Durrenberger : directeur de l'école Voltaire
- Mme Grivet : représentante du personnel enseignants
- M. Kriegel : chef d'établissement
- Mme Lafdal : représentante du personnel non enseignants (suppléante)
- Mme Lelièvre : représentante de l'Association des Parents d'Elèves (APE)
- M. Métias : représentant de l'Association des Parents d'Elèves (APE)
- Mme Picault : conseillère culturelle adjointe à l'Ambassade de Berlin et déléguée de la direction de l'AEFE
- M.Roche : représentant de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Excusés:

- Mme Lua . représentante du personnel non enseignants (titulaire)
- M. Sordelet : représentant des professeurs des élèves de sixième (titulaire)
- M. Duthil : eprésentant des professeurs des élèves de sixième (suppléant)

Membres siégeant à titre consultatif :

- M.Bérenger-Boyeldieu : agent comptable secondaire des EGD en Allemagne
- Mme Deppe-Prugnaud : directrice du Schulträger
- Mme Faveeuw-Gaudry : secrétaire générale adjointe
- M.Loiseau : conseiller des Français de l'étranger
- M.Maigné : conseiller des Français de l'étranger
- Mme Raffin-Weinlein : conseiller des Français de l'étranger
- Mme Kliess : conseiller des Français de l'étranger

Début de séance : 18h00

Le chef d'établissement, M. Kriegel, ouvre la séance et déclare le quorum atteint. Il fait procéder à la désignation d'un.e secrétaire de séance et d'un.e secrétaire adjoint.e, parmi les représentants des personnels.

Il organise ensuite un tour de table afin que les membres du conseil d'établissement participant se présentent.

Il introduit ensuite les points à l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation de l'ordre du jour

Monsieur Kriegel soumet au vote l'ordre du jour :

Pour : 10 votes

Abstentions : 0 vote

Contre : 0 vote

Point 2 : Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021

Aucune remarque ni question n'est soulevée suite à la présentation de ce point. Le procès-verbal est alors soumis au vote :

Pour : 10 votes

Abstention: 0 vote

Contre: 0 vote

Le procès-verbal est adopté et sera affiché dans les locaux et mis en ligne sur le site Internet de l'école Voltaire.

Point 3 : Tarifs > droits de première inscription / droits annuels de scolarité : année scolaire 2022-2023

Pour introduire son propos, Monsieur Kriegel présente à l'assemblée un comparatif sur les tarifs en vigueur dans 6 Etablissements en Gestion Directe (EGD) de la zone Europe dont l'école Voltaire fait partie. Au vu de ces éléments, il souligne le fait que les frais de scolarité de l'école Voltaire et les frais de première inscription font partie des moins élevés de cette zone.

Il indique également qu'à partir de la 5ème, il n'y a plus de frais de scolarité, contrairement aux autres EGD.

M. Kriegel précise ensuite les éléments qui ont amené à une réflexion sur une modification des tarifs en vigueur :

- la conjoncture actuelle : augmentation constante des charges de fonctionnement de l'école (électricité, eau, etc.)
- une restriction budgétaire éventuelle du Sénat de Berlin
- les charges liées à la masse salariale (augmentation du point d'indice des employés en contrat local).

Il attire ensuite l'attention sur le fait que les droits annuels de scolarité n'ont pas été augmentés depuis 2016.

Au vu des éléments présentés Il propose donc au vote une augmentation des frais de scolarité annuelle de 50 €, frais qui s'élèveraient donc à 4 950 €, soit une augmentation d'environ 1 %.

Avant de passer au vote, Monsieur Kriegel précise, que le groupe de travail composé des membres de la Direction et de représentants de l'Association des Parents d'Élèves (APE) a

échangé en amont de cette séance sur la modification des tarifs de l'école et qu'une réflexion sur le dispositif de dégressivité est actuellement menée. Il fait également remarquer à l'assemblée que si la proposition d'un nouveau tarif pour les droits annuels de scolarité est ensuite actée par l'AEFE, ce nouveau tarif sera appliqué à partir de la rentrée 2022-2023.

M. Kriegel passe ensuite la parole à M. Metias, représentant de l'APE.

M. Metias fait un retour sur les échanges qui ont eu lieu au sein du groupe de travail et précise que l'APE est en accord avec la proposition d'augmenter les droits annuels de scolarité d'autant plus que l'école est prête à modifier la grille de la dégressivité pour soutenir les familles les plus modestes.

Il ajoute également que le groupe de travail va convenir d'une date de rencontre pour continuer la réflexion sur le dispositif de dégressivité.

La proposition est ensuite soumise au vote consultatif :

pour : 17 votes

abstention : 0 vote

contre : 0 vote

Point 4 : Présentation du compte financier 2021

Deux documents supports ont été envoyés en amont de la réunion aux membres du Conseil d'établissement

- Guide méthodologique – Référentiel budgétaire AEFE
- Compte financier 2021

Monsieur Bouchet présente et commente dans le détail le compte financier 2021 de l'école Voltaire. Il rappelle en introduction que le compte financier est l'agrégation de l'ensemble des comptes financiers des services centraux et des 71 EGD dont fait partie l'école Voltaire. Il souligne que celui-ci est présenté et voté en Conseil d'Administration (CA) de l'AEFE puis transmis à la Cour des Comptes.

Dans les EGD, il est présenté aux membres du conseil d'établissement pour avis exprimé par un vote.

Il présente ensuite la comptabilité de l'ordonnateur.

Dans un 1er temps, il mentionne les sources **des recettes** :

- 58,22% des recettes sont des recettes propres à l'établissement qui proviennent des frais de scolarité acquittés par les familles et de la location des locaux.
- 41,70% des recettes proviennent du Land de Berlin car l'école Voltaire a le statut d'Ersatzschule. Ce statut permet à l'école de refacturer au Schulträger une partie des frais de rémunération des personnels en contrat local et des frais de fonctionnement.
- 0,08% des recettes proviennent de l'Etat français (AEFE) : indemnité pour les volontaires du service civique.

A noter : suite à la disparition du double flux, le montant des bourses versées par l'Etat français n'apparaît plus dans les recettes

Dans un 2ème temps, il mentionne **les dépenses** :

- Les dépenses liées à l'excellence éducative - dépenses de personnels

Il souligne le fait que l'enveloppe de personnels représente le 1er poste de dépenses du budget et que les charges de personnels toutes catégories confondues ont augmenté en 2021 de 11,4 % par rapport à l'année précédente.

Le personnel se compose aujourd'hui de :

Expatrié : 1 ETP - Équivalent Temps Plein (sans incidence sur le budget du Lycée)

Résident : 6 ETP

En contrat local : 52 ETP dont 50,56 occupés

Il précise que cette hausse s'explique par plusieurs facteurs : l'augmentation du plafond d'emploi (3 ETP depuis l'ouverture de classes en sept 2021), l'augmentation de la valeur point d'indice et le Glissement Vieillesse / technicité (GVT) (évolution annuelle de la rémunération en fonction de l'avancement dans les grilles de salaires)

- Les dépenses liées au fonctionnement :
 - Les salaires des remplaçants et indemnités des volontaires du service civique : dépenses stables par rapport à 2020
 - Le paiement du prestataire de paie
 - La formation continue - pas de dépense en 2021
 - Les voyages scolaires : les voyages ont été annulés - seule dépense (frais de transports pour la piscine et 2 sorties scolaires)
 - L'infirmerie : augmentation des dépenses liée à la crise sanitaire (mais reste faible)

Dans un 3ème temps, il mentionne les autres dépenses de fonctionnement et en précise pour chacune le détail :

- Accompagner et faire vivre le réseau
 - budget COCAC adjointe
 - budget IEN
- Support et immobilier

Il termine sa présentation par les dépenses d'investissement :

- Travaux sur les bâtiments / matériel

- Achat de matériel

M. Bérenger-Boyeldieu rencontrant des problèmes de connexion Internet, M. Bouchet nous présente le volet "Comptabilité du Comptable".

Au vu des éléments présentés, le solde budgétaire, le double flux, le compte de résultat 2021, le tableau d'Équilibre Financier en Exécution (EFE) ainsi que l'analyse de la trésorerie qui retrace l'ensemble de l'activité financière, la santé financière de l'École est bonne.

La trésorerie disponible s'élève à 3 767 091,66 €.

Le compte financier 2021 de l'école Voltaire est soumis au vote :

Pour : 9 votes

Abstentions : 1 vote

Contre : 0

Point 5 : Présentation des projets pédagogiques

M. Durrenberger présente les projets pédagogiques couvrant la période de janvier à avril 2022.

- Le projet « khamishibaï » (théâtre de papier japonais) en élémentaire et en maternelle

L'objectif : inventer et raconter une histoire en utilisant la technique de conte d'origine japonaise. Des images défilent dans un butaï.

Projet réalisé en 2 langues à la maternelle.

- Le Carnaval : le jour de mardi gras, les enfants et les adultes sont venus déguisés à l'école.

- La fête des 100 jours d'école pour les CP et les CE1

Les enfants ont fait des collections diverses et variées de 100 objets, des défis sportifs et des ateliers de bricolage autour du nombre 100.

- Un cycle de danse Hip Hop pour les sixièmes

Les ateliers sont encadrés par un intervenant extérieur.

- Théâtre en anglais pour les 6ème et les CM1

● Les rencontres avec 2 auteurs jeunesse, Marie Lenne-Fouquet et Jérôme Kamil du 26 avril au 29 avril 2022.

Action mise en place en partenariat avec l'APE.

Il souligne ensuite que l'épidémie du COVID 19 est toujours très présente surtout chez les adultes, mais qu'il y a moins de cas chez les enfants qu'en novembre / décembre 2020.

M. Durrenberger remercie également les personnels pour leur engagement afin de maintenir le service public. Il y a une grande solidarité entre tous les personnels : de nombreux remplacements, au niveau des enseignants mais aussi au niveau du personnel administratif et technique, ont eu lieu en interne afin que l'école puisse rester ouverte.

M. Durrenberger ajoute ensuite que l'école accueille 8 élèves du lycée français de Kiev. Il remercie les parents d'élèves pour l'élan de solidarité qui a eu lieu grâce à l'APE, ainsi que les enseignants des classes de grande section qui ont accepté d'accueillir des élèves de Kiev malgré des effectifs déjà complets.

Il fait ensuite un état des lieux des inscriptions pour l'année scolaire 2022-2023. A ce jour, l'école a traité 148 demandes de préinscriptions, une majorité de ces demandes concerne les classes de Grande Section et de CP. Malheureusement, l'école ne pourra pas répondre favorablement à toutes ces demandes faute de locaux. L'école ne peut plus ouvrir de classes supplémentaires.

Avant de passer au point 6, M. Kriegel remercie également le personnel enseignant et administratif et technique.

Point 6 : Questions diverses

Questions de la part des personnels :

- Où en est le projet de l'aménagement du jardin de la maternelle ?

Monsieur Kriegel précise que dans le cadre de ce type de projet, il est nécessaire de respecter les règles de la comptabilité publique.

Il indique ensuite que l'école a contacté six entreprises mais qu'une seule a répondu et a proposé un devis.

Celui-ci s'élève à 26 000 euros et l'école devrait l'accepter.

Il rappelle également les difficultés rencontrées pour trouver des prestataires.

Au plus tôt, les travaux pourraient démarrer cet été.

- Où en est l'achat du photocopieur couleur pour la maternelle ?

Monsieur Kriegel informe l'assemblée qu'un rendez-vous est prévu le 28 avril avec le prestataire actuel.

Une mise en concurrence pour 5 photocopieuses sera mise en place.

- Mme Grivet intervient et précise que le sable du bac à sable de la maternelle devra être changé car des débris de verre ont été découverts ce matin.

Monsieur Kriegel lui répond que cela sera fait dans les plus brefs délais, la priorité étant la sécurité.

Mme Grivet demande des poubelles « jaunes » à la maternelle pour que le tri puisse avoir lieu. Carole Faveeuw-Gaudry répond que la demande a été faite au service de la ville concerné.

- Où en est le projet immobilier ?

Monsieur Kriegel indique qu'il y a eu une nouvelle réunion avec la nouvelle responsable du service « immobilier » de l'AEFE.

L'hypothèse de travail est la suivante : construire un nouveau bâtiment avec un étage à la place du gymnase.

Cela permettrait d'avoir un gymnase plus grand en RDC et d'avoir des classes supplémentaires à l'étage.

Mais ce projet pose problème en raison des fenêtres existantes dans la façade mitoyenne de l'immeuble se trouvant derrière le gymnase.

Monsieur Kriegel explique que notre avocate est en lien avec le service immobilier de la ville de Berlin. L'idée serait d'introduire dans un premier temps une requête du type : « Est-il autorisé de construire à cet endroit un bâtiment mitoyen ? », ce qui serait moins contraignant qu'une demande de permis de construire.

- Serait-il possible, comme le font de nombreux autres établissements AEFE (des EGD comme les Lycées de Rome et de Naples, des établissements homologués comme le Lycée de Düsseldorf, ou des établissements conventionnés), d'élargir le dispositif de réduction des frais de scolarité pour l'ensemble des personnels de l'école et du FG et pas uniquement pour les personnels en CDI et à temps plein, mais aussi pour les personnels employés en CDD et ceux à temps partiel (pour une quotité supérieure ou égale à 50%). Pour ces derniers, la dégressivité pourrait s'appliquer selon la quotité horaire effectuée (par exemple : un personnel à mi-temps, bénéficierait d'une réduction de 50%, en plus de l'abattement de 50% déjà accordé sur les droits de scolarité, soit 123 € de réduction, sur 495 € par mois). Au-delà d'un avantage certain pour les salariés, cette dégressivité sur les frais de scolarité participera à l'attractivité des emplois proposés par l'établissement (notamment les personnels amenés à déplacer leurs familles vers Berlin).

Monsieur Kriegel répond que ce dispositif de réduction des frais de scolarité pourrait être élargi. Il n'a rien contre le fait de l'élargir aux personnels en CDI ou CDD travaillant à minima à mi-temps.

Il précise que ce point devra être discuté en dialogue social.

- Serait-il possible d'obtenir l'exonération partielle ou totale des frais d'examen pour le personnel en contrat local (école Voltaire et FG) et le personnel enseignant du Schulträger ?



Monsieur Kriegel désapprouve cette proposition et explique que ce point devra être discuté en dialogue social.

Pas de questions diverses de l'APE.

Fin de séance à 19h45